

JCS
Société par actions simplifiée au capital de 5.000 euros
Siège social : 20, rue Parmentier
92200 NEUILLY-SUR-SEINE
524 848 587 RCS NANTERRE

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 28 FEVRIER 2025**

*L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-huit février,*

Monsieur Jérémie SEBAG,

Associé unique de la société JCS, société par actions simplifiée au capital de 5.000 euros dont le siège social est sis 20, rue Parmentier, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 524 848 587 (ci-après désignée la « **Société** »),

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Changement de la date de clôture de l'exercice social de la Société ;
- Modification corrélative des statuts de la Société,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique,

Décide de modifier la date de clôture de l'exercice social initialement prévue le 31 mars pour le porter au 31 décembre.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide, en conséquence de ce qui précède, de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit :

« Article 6 - EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année civile ».

TROISIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'associé unique,
Monsieur Jérémy SEBAG

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long vertical stroke, positioned below the printed name of the sole associate.